

Rapport de gestion sur l'utilisation de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires 2021

Préambule

Ce rapport résume les activités liées à la taxe de séjour. Il reprend les chiffres effectifs actualisés chaque année. En conséquence, les montants indiqués ne peuvent pas être directement comparés à ceux que l'on peut lire dans les comptes.

Rappel des dispositions règlementaires

Selon l'art. 20 du règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires, « la gestion de la Commission tourisme est contrôlée par le Comité de direction. À la fin de chaque exercice annuel, le Comité de direction adresse un rapport sur la gestion et les comptes liés à ces taxes au Conseil intercommunal. Les municipalités communiquent ce rapport aux Conseils communaux ou généraux. »

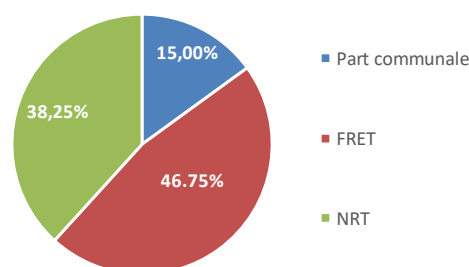
Composition de la Commission tourisme

En 2021, la Commission tourisme était composée comme suit : un membre exécutif par commune dotée d'un bureau touristique, soit Rolle, Nyon, Coppet et St-Cergue ; quatre membres exécutifs issus des sous-régions désignés par les communes, quatre représentants du Conseil intercommunal et quatre représentants des milieux professionnels.

Affectations de la taxe de séjour

Les taxes de séjour sont affectées par règlement selon la répartition suivante :

- 15,00% restent dans les communes, pour les frais administratifs de la perception et le soutien aux projets locaux à buts touristiques
- 46,75% alimentent le Fonds régional d'équipement touristique (FRET)
- 38,25% sont affectés à la promotion touristique (subventions à NRT)



Recettes de la taxe de séjour (Etat au 31.03.2022)

Les informations sur la collecte des taxes de séjour pour l'année 2021 ont été communiquées à la Région de Nyon durant le 1^{er} semestre 2022 et sont encore provisoires.

Année	Nombre de communes	Total taxes 100%	Part communale 15%	Alimentation FRET 46,75%	Promotion touristique (NRT) 38,25%
2017	45	762 243 CHF	114 336 CHF	356 349 CHF	291 558 CHF
2018	45	990 780 CHF	148 617 CHF	463 190 CHF	378 973 CHF
2019	45	1 031 479 CHF	154 722 CHF	482 216 CHF	394 541 CHF
2020	45	678 047 CHF	101 707 CHF	316 987 CHF	259 353 CHF
<i>Provisoire</i> 2021	45	820 344 CHF	123 052 CHF	383 511 CHF	313 782 CHF

Les montants des années précédentes ont été actualisés pour tenir compte des recettes effectivement encaissées. Suite à la signature d'un avenant au contrat de prestations avec NRT, la présentation de la répartition des recettes a également été adaptée.

Nouveaux financements préavisés favorablement en 2021 au titre du Fonds régional d'équipement touristique

Aménagement du Col de la Givrine, phase II	Commune de Saint-Cergue	200 000 CHF
Plan de relance touristique 2021	Nyon Région Tourisme	200 000 CHF
Aménagement du point information touristique de Saint-George	Nyon Région Tourisme	15 000 CHF
Subvention annuelle à Nyon Région Tourisme	Région de Nyon	119 789 CHF
TOTAL		534 789 CHF

Nyon région tourisme (NRT)

La justification des engagements de NRT est disponible dans les rapports annuels de gestion de son association.

Communes

Les 15% de la taxe de séjour restant dans les communes doivent être affectés aux frais administratifs de la perception de la taxe ou à des projets à buts touristiques. Chaque commune doit pouvoir justifier ces utilisations.